

ACADEMIE de LILLE

Axes prioritaires pour l'enseignement de l'EPS



Priorités communes collège/lycée

- Rester très vigilant sur la préservation de l'intégrité physique des élèves, particulièrement dans les activités à risques. La sécurité ne peut être entièrement déléguée à un seul élève (escalade par exemple).
- Planifier des réunions d'équipe régulières. Rédiger collectivement le projet synthétique EPS à partir du document fourni par l'Inspection (Il ne dispense pas d'un projet plus complet : contenus et épreuves communes. Assurer le suivi de la coordination (cahier de relevé de décisions).
- Pour chaque APSA, concevoir un enseignement qui articule les contenus relatifs aux différentes CMS et CP
- Concevoir un outil de suivi des résultats des élèves en EPS : moyenne/niveau, écart F/G, moyenne/APSAs, évolution sur le cursus, % de validation par compétences... pour apprécier, optimiser et communiquer la plus value apportée
- Connaître les programmations EPS sur le territoire dans les autres niveaux ou voies d'enseignement (primaire, collège, lycée) pour situer et mettre en cohérence les offres de formation sur l'ensemble du cursus scolaire.
- Expliciter et renforcer la cohérence entre les différents moments de pratique : EPS, AS, AE, AP, SSS, Enseignements Facs.
- Proposer les différentes adaptations possibles au regard des difficultés et des handicaps recensés dans l'EPL
- Inscrire les interventions individuelles en cohérence avec une conception collective de l'enseignement de l'EPS
- Articuler les moments de formation à l'interne de l'EPL (échanges de pratique et observations croisées) et les moments de formations à l'externe (FC). Rendre compte et partager les formations reçues.
- Afficher l'éducation à la santé comme une priorité éducative et mener conjointement une réflexion concertée sur la préparation physique à l'effort.
- Contribuer aux projets pluridisciplinaires : socle, histoire des arts, projet d'éducation artistique culturelle
- Renforcer l'utilisation du certificat médical type pour adapter au mieux les contenus de formation
- Développer l'usage des TICE

Collège	Lycée
<ul style="list-style-type: none"> • S'accorder au sein de l'équipe sur les dispositifs d'évaluation pour chaque niveau d'enseignement, pour chaque CP ainsi que pour le DNB (circulaire 19/07/2012). concevoir collectivement un protocole d'évaluation DNB. • Respecter un volume de 10h de pratique effective minimum, hors évaluation, par APSA. Proposer un volume horaire qui permette à tous d'accéder au niveau 1 ou 2 du programme, en fonction de l'APSAs enseignée. • Proposer une programmation d'APSAs visant un équilibre entre toutes les CP. • Construire un curriculum de formation qui garantisse l'atteinte des compétences de niveau 2 dans au moins 8 APSAs programmées, une par CP, en tenant compte du public d'élèves. • Prendre en charge le plus tôt possible les non nageurs, y compris dans l'inter cycle CM2-6^{ème}. • Inscrire l'enseignement de l'EPS dans la logique du socle commun de compétences, de connaissances et de culture. • Respecter le forfait AS et en fonction du contexte, diversifier les formes de pratique proposées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir des programmations d'APSAs et un parcours de formation fondé sur la logique de compétence et qui permettent la réussite lors de la certification, notamment pour les filles. • Tenir compte des compétences acquises au collège pour concevoir son enseignement (exemple : savoir s'échauffer, élaborer un projet personnel ou collectif.). • Construire un curriculum de formation qui garantisse l'atteinte des compétences de niveau 3 (CAP/BEP), de niveau 4 (Bac GT et Pro) et de niveau 5 dans les enseignements facultatif et de complément. • S'appuyer sur les rapports de la CAHPN pour organiser l'enseignement de l'EPS dans l'établissement. • Positionner l'EPS au cœur des dispositifs d'accompagnement des élèves dans la construction de leur autonomie : choix de ses pratiques physiques et culturelles. • Proposer des formes d'animation innovantes en AS au regard des caractéristiques des lycéens.

Références institutionnelles

➤ Académiques

- Lettres de rentrée depuis 2000 disponibles sur le site académique (<http://eps.discipline.ac-lille.fr/lipr>).
- Les recommandations pour l'EPS 2012 (<http://eps.discipline.ac-lille.fr/lipr/recommandations-pedagogique>)
- Notes de service concernant plus particulièrement la natation, les APPN, l'AS, la sécurité.

➤ Nationales

- Programme collège ; BO spécial n°6 du 28 août 2008
- Programme Lycée voie G et T : BO spécial n°4 du 29 avril 2010
- Programme Lycée voie professionnelle : BO spécial n°2 du 19 février 2009
- Programme CPGE : BO HS n°2 du 9 avril 1998
- Socle commun des connaissances et des compétences : JO du 12 juillet 2005
- Histoire des Arts : BO n°32 du 28 août 2008
- Circulaires de rentrée : BO du mois de mars de chaque année
- Les missions de l'enseignant : Circulaire n° 97-123 du 23 mai 1997
- Textes de cadrage académique des examens en EPS fournis chaque année avec les « protocoles d'évaluation »
- Arrêté sur la certification dans la voie professionnelle : BO n°31 du 27 août 2009.
- Note de service sur la certification dans la voie professionnelle : BO n° 42 du 12 novembre 2009.
- Arrêté du 21 12 2011 B.O n°7 du 16 février 2012 en vue de l'organisation du bac EPS voie G.T 2013.